

# **COMMUNE de NOVALAISE**

**CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 30 Avril 2009**

***Sous la présidence de Monsieur Le Maire : Denis GUILLERMARD***

## **Présents :**

Mesdames BEAUJEAN Françoise, BERNARD Mireille, Claudine CURTIL, DIEZ Evelyne, LAUDE Catherine , PERRIER Lysiane

Messieurs : GIRERD René, GROS Gilles, MOLTER François, RIGOTTIER-GOIS Denis, RUBAUD Pierre

Excusés ou absents : DAMIAN-TISSOT Patrick, PEREIRA Thierry, Jean Marc LEVEQUE,

Secrétaire de séance : RIGOTTIER-GOIS Denis

## **ORDRE DU JOUR**

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 mars 2009**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Compte-rendu des commissions :**

#### **Aménagement du rond-point**

Les négociations avec les familles Vallet et Bovagnet Pascal pour la régularisation des échanges de terrains sont terminés. Les travaux de clôture des abords du terrain VALLET peuvent être réalisés. Quant aux travaux d'aménagement du rond-point, la commune les engagera au cours du second semestre 2009.

#### **Signalétique**

La commission s'est réunie plusieurs fois sous la responsabilité de Catherine LAUDE. L'étude est bien avancée, seules restent à régler les dénominations de quelques voies privées. La passation du marché pour la fourniture et la réalisation des travaux sera lancée en Septembre 2009.

#### **Manifestation du 14 juillet**

La manifestation est prise en charge par l'ECAN.

La participation de la commune est de 4000 € dont une participation actuelle de 2000€ de mécènes. La Commune prend en charge l'installation et le montage de 3 estrades. Comme l'année passée, le bourg sera fermé à la circulation des véhicules dès 17 heures jusqu'à la fin de la manifestation aux alentours de 1h du matin.

Le feu d'artifice mis en place par Monsieur Albert DAMIAN PICOLLET est offert par la Commune.

## COMMUNE de NOVALAISE

### **700 ans du marché le 23 août**

Cette manifestation est organisée par la Commune avec la participation de l'ECAN.

Actuellement la commission communication a retenu deux animations :

LES AIGLES DU LEMAN et

Une association de représentation déambulatoire de Clermont Ferrand.

La commission communication se charge de l'achat de tee-shirt et de la réalisation du logo.

La maison des agriculteurs accepte de participer à la manifestation et propose l'organisation d'une "foire aux bestiaux de la ferme" et animaux domestiques, éventuellement l'exposition de matériels agricoles anciens.

Le programme définitif de cette journée historique est en cours d'élaboration et sera diffusé ultérieurement.

### **Rénovation intérieure de l'église**

Suite à la première réunion de la Commission en charge de la rénovation de l'Eglise, il a été décidé de prendre conseil auprès d'un architecte : Monsieur DE BONIS.

La prochaine réunion est prévue le 28 mai 2009 en sa présence.

Il est demandé à la commission en charge de la rénovation de la Grange de L'Epine, de s'adjoindre les conseils de M DE BONIS pour établir un diagnostic des bâtiments pour élaborer un projet.

### **Compte-rendu de la réunion C.C.L.A. par Monsieur le Maire**

## FINANCES

### ***Subventions aux associations – René GIRERD***

Le Conseil Municipal avait attribué en 2008, une subvention à l'Association AVIRON CLUB de 1200 Euros pour l'acquisition d'un quatre barré destiné aux catégories minimales et cadets. Ils nous ont transmis la facture correspondante le 16 Janvier 2009. Il convient dans la rédaction de la délibération de porter la mention ci-après : "*subvention prévue en 2008 mais non payée*" pour pouvoir faire payer la subvention attribuée l'an passé

Approbation à l'unanimité des membres présents.

### ***Subvention à PariSolidarité – Denis GUILLERMARD-Françoise BEAUJEAN***

PARISOLIDARITE est une association dont le siège est à ST GENIX SUR GUIERS et qui entre autres actions distribue une aide alimentaire aux personnes n'ayant pas le minimum alimentaire sur prescription des services sociaux.

En 2008, **6 personnes ou familles de NOVALAISE** ont bénéficié de cette épicerie solidaire sous forme de colis d'une valeur de : 20 € pour 1 personne, 25 € pour 2 personnes, 35 € pour 3 personnes et 40 € pour 5 personnes.

L'accès aux "cabas" est exclusivement réservé aux personnes titulaires d'une carte délivrée par l'assistante sociale. La participation lors de chaque passage, est de 2€ par adulte et 1 € par enfant.

Le montant de la facture à charge de la Commune pour 2008 s'élève à **1 815 €** pour 69 colis.

## **COMMUNE de NOVALAISE**

Nous avons rencontré les responsables de cette Association qui nous ont proposé une Convention. La méthode de calcul utilisé selon le potentiel fiscal, la population DGF et le nombre de colis ferait apparaître aujourd'hui pour la même distribution un dû de 2 426.42 €.

Pour l'immédiat, la signature de ladite Convention ne présente aucun intérêt pour la Commune et par conséquent, adopte la solution jusqu'ici utilisée soit la facturation des colis en fin d'année.

Approbation à l'unanimité des membres présents

Nous avons demandé au Trésor public de rembourser deux cautions à des locataires de l'Ecole Maternelle. Pour ce faire, il convient de prendre une D.M. ces crédits n'ayant pas été ouverts sur le BP 2009.

Approbation à l'unanimité des membres présents

### **BATIMENTS**

#### ***Logements du bâtiment poste : réception provisoire au 15/5/2009***

Les travaux sont pratiquement terminés et la réception provisoire doit avoir lieu le 15 Mai pour pouvoir proposer ces 2 logements à la location au 1<sup>er</sup> Juin 2009.

Le conseil prend bonne note.

### **URBANISME**

#### ***D.I.A.***

Deux demandes de DIA : terrain pour aménagement rond point entrée Est.  
terrain dans la zone artisanale au Goutier.

#### ***Etat sur PC – CU – DT***

Deux demandes de PC : MERLE J.F et DERISOUD

Deux demandes de CU : les CHALETS DU LAC et au COUTABLE.

#### ***Proposition de vente de terrain par un particulier***

Un terrain situé au lieudit LA SERRAZ constitué de 2 parcelles portant le n° A 1846 et A 1952 pour une superficie de 2380 m<sup>2</sup> nous est proposé à la vente au prix de 60 € le m<sup>2</sup> soit un montant total de 142800 Euros. Ces terrains sont situés en limite de parcelles appartenant à la Commune.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette opportunité.

Le conseil prend note et pour le moment sursoit à l'achat éventuel de cette parcelle.

# COMMUNE de NOVALAISE

## VOIRIE & RESEAUX

### **Avancement sur les travaux :**

#### *. aménagement des abords de l'école*

L'application des enrobés est prévue du 12 au 15 juin 2009

#### *. parking et pelouse devant la mairie*

La remise en état du parc devant la Mairie est en cours, le parking 8 places est terminé.

#### *. travaux aux plages*

Les entretiens paysagés sont terminés. Les aménagements et entretiens des locaux recevant les personnels d'exploitations, et sauveteurs ainsi que les sanitaires sont réalisés.

#### *. Pédibus*

La Commune en concertation avec le SIVU des Ecoles projette la mise en place d'un chemin piétonnier (PEDIBUS) pour les élèves depuis le parking de la salle polyvalente à la nouvelle école élémentaire. Ce cheminement sera sécurisé par des barrières en bois agréées le long de la voirie du Bief du Moulin.

#### **Marché de travaux** pour renouvellement de la conduite A.E.P. route du col de l'Epine

Trois entreprises ont répondu en "procédure adaptée" à l'appel d'offre : LANGAIN, FAVIER et FONTAINE.

- Langain : 50 745, 90 € HT
- Fontaine : 47 579, 25 € HT
- Favier : 52 702, 00 € HT

#### **Le mieux disant est l'entreprise Fontaine qui est retenue pour la réalisation des travaux.**

Approbation à l'unanimité des membres présents

## CLOTURE PLAGE PRE ARGENT

Le Conseil Municipal envisage la possibilité de clore notre propriété sur la Plage de Pré Argent.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour clore en mitoyenneté entre la propriété privée de la Commune de NOVALAISE et la propriété du camping BAUSIER.

## PLAGES

### **Attribution des délégations de service public pour la gestion des parcs de détente**

Le Conseil Municipal s'étant prononcé sur la poursuite de la gestion déléguée pour les activités "plage/baignade" des parcs de détente de Pré Argent et Bon Vent.

Une convention d'exploitation sera signée avec chaque délégataire, pour fixer les conditions financières et les modalités d'exploitation.

## **COMMUNE de NOVALAISE**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

- . Approuver le choix de Mme Christèle BUENANUEVA, pour l'exploitation de la plage de Pré Argent, pour une rémunération forfaitaire de 18 000 € et un intéressement au Chiffre d'Affaires
- . Approuver le choix de M. Pierre RICHARD, pour l'exploitation de la plage de Bon Vent, pour une rémunération forfaitaire de 11 000 € et un intéressement au Chiffre d'Affaires
- . Approuver les projets de convention de délégation de service public à conclure avec chacun d'eux et à signer par Monsieur le Maire

Approbation à l'unanimité des membres présents

### ***Conventions d'occupation du domaine public : emplacement snacks***

Les derniers contrats signés en 2006 arrivant à expiration, nous avons établi de nouvelles conventions pour occupation du domaine public sachant que le chalet situé sur Pré Argent appartient à la Commune alors que le local de Bon Vent appartient à un Privé.

Le montant de la redevance proposé pour les saisons estivales 2009-2010-2011 est de :

\*4 430 € par an pour l'emplacement et le chalet de Pré Argent attribué à Mme Christèle BUENANUEVA

\*1 000 € par an pour l'emplacement de Bon Vent attribué à Monsieur Pierre RICHARD

Approbation à l'unanimité des membres présents

### ***Tarifs des plages :***

#### ***- droit d'entrée***

Tarif journalier pour les usagers individuels :

Véhicule	2 €
Enfant à partir de 10 ans jusqu'à 12 ans inclus :	1 €
Jeunes à partir de 13 ans ou Adulte :	2 €

Abonnement : pour 15 entrées 20 €

(Une entrée représente : soit un piéton, soit un véhicule, soit un chauffeur, soit un occupant)

#### ***- droit d'entrée pour les groupes***

Minimum 10 personnes 1 € par personne

## **COMMUNE de NOVALAISE**

### ***- carte pour les habitants de la commune***

. Propose que les cartes soient établies directement par les délégataires :

- . sur présentation d'un justificatif de domicile et fourniture une photo d'identité, présentation de la carte d'identité pour les résidents principaux et ceci à titre individuelle.
- . sur présentation de l'avis de taxe d'habitation, du livret de famille, de la carte d'identité et la fourniture d'une photo d'identité pour les résidents secondaires et ceci à titre individuel. Cette carte est délivrée uniquement au chef de famille, son conjoint et enfants à charge.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- . Enfant à partir de 10 ans jusqu'à 12 ans inclus 3 €
- . Jeune à partir de 13 ans ou Adulte 6 €

Approbation à l'unanimité des membres présents

### ***- location des transats***

Monsieur le Maire propose un tarif unique à la journée 3 €

Approbation à l'unanimité des membres présents

### ***- conventions avec le S.D.I.S. pour la surveillance des plages***

Pour assurer la surveillance des plages, nous devons faire appel au SDIS qui propose pour 2009 les conditions ci-après :

- . Plage de Pré Argent : 1 chef de poste, 2 sauveteurs qualifiés avec renfort les week-ends et jours fériés
- . Plage de Bon Vent : 1 chef de poste, 1 sauveteur qualifié par roulement.  
Pour la période du 13 juin au 27 août 2009 au tarif ci-dessous :
  - 17 127.68 € pour Pré Argent
  - 10 837.72 € pour Bon Vent

Approbation à l'unanimité des membres présents

### ***Aménagement de jeux terrestres et aquatiques sur les parcs de détente***

L'entreprise CDLD nous a présenté un devis pour un montant total de 11 494.16 € T.T.C. comprenant  
1 structure DAKOTA  
4 tables bancs  
1 Luna Parc gonflable  
1 ensemble filet de volet avec poteaux

Approbation à l'unanimité des membres présents

## **DIVERS**

***Possibilité d'adhésion au « guichet unique énergies renouvelables »*** : le conseil municipal décide de ne pas adhérer.

## **COMMUNE de NOVALAISE**

### ***Classement des archives***

Le classement des archives a été commencé du 26 Février au 10 Avril soit un total de 30 jours. Mme Barbara WYCISZIEWICZ n'a pu réaliser la totalité de sa mission car elle a du procéder à un nettoyage minutieux de l'ensemble des dossiers après avoir trouvé quelques "bêtes" non identifiées mais qui "attaquaient" nos archives.

Il faudra prévoir une période pratiquement équivalente pour finir ce travail. Monsieur le Maire demande la possibilité de signer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour l'automne.

Approbation à l'unanimité des membres présents

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ En fonction d'une charge de travail supplémentaire, Mme Natalia NEAGU, passe d'un horaire hebdomadaire de 30 h à un horaire de 32 h.
- ❖ Réunion APS et commerçants le 04 mai à 18h30, pour le marché, les festivités du 14 juillet et les 700 ans du marché.
- ❖ Réunion avec les commerçants le 11 mai à 18h30, pour la réorganisation et sécurisation du marché.
- ❖ Réunion avec l'architecte, M. DE BONIS, le 28 mai à 18h30 pour la Commission Rénovation Eglise.

Séance levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire

RIGOTTIER-GOIS Denis

GUILLERMARD Denis